Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 039-200090579-20250521-B_2025_010-DE

TERRE D'ÉMERAUDE Sud Jura

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°B_2025_010

SÉANCE DU 21 MAI 2025

Nombre de Membres
En exercice : 29
Titulaires présents : 23
Pouvoirs : 05

Date de convocation :
15/05/2025
Date d'affichage :
22/05/2025

Votants :	28	Pour :	28	Contre :	0	Abstentions :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mai, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER-ROLLET Claude ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Rémy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; DALLOZ Jean-Charles ; DUTHION Jean-Paul ; GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean-Luc ; LONG Grégoire ; MOREL-BAILLY Hélène ; MOREL Denis ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés ayant donné pouvoir : BLASER Michel (représenté par BENIER-ROLLET Claude) ; CHATOT Patrick (représenté par DUTHION Jean-Paul) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (représentée par ROUX Nathalie) ; ETCHEGARAY Josiane (représentée par DALLOZ Jean-Charles) ; PIETRIGA Guy (représenté par BUCHOT Jean-Yves).

Excusée : DUBOCAGE Françoise.

Objet : MARCHÉS PUBLICS – CRECHES - Approbation des marchés de travaux de végétalisation des cours de crèches

Rapporteur : Jean-Yves BUCHOT

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil des enfants dans le contexte du changement climatique en cours, Terre d'Émeraude a engagé un projet de végétalisation des cours des crèches de Poids-de-Fiole et de Clairvaux-les-Lacs. Ces projets sont soutenus par la CAF à hauteur de 80% pour une enveloppe de 46 000 € HT sur Clairvaux et de 75 000 € HT sur Poids de Fiole.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Be-Voirie de Lons-le-Saunier.

Sur la base du projet établi par le maître d'œuvre, une consultation a été engagée selon la procédure adaptée, en deux lots géographiques correspondants aux deux crèches.

Trois offres ont été reçues. Après analyse des offres, la commission d'ouverture des plis a proposé, dans sa séance du 15/05/2025, de retenir les offres jugées économiquement les plus avantageuses, comme suit :

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 039-200090579-20250521-B_2025_010-DE

	Entreprise	Montant
- Lot 1 – Crèche de Poids de Fiole :	FCE	81 111,20€ HT
- Lot 2 – Crèche de Clairvaux-les-Lacs :	FCE	15 023,40€ HT

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE RETENIR l'offre de la société FCE pour le lot n°01, pour un montant de 81 111,20€ HT.

DE RETENIR l'offre de la société FCE pour le lot n°02, pour un montant de 15 023,40€ HT.

D'APPROUVER les marchés correspondants.

D'AUTORISER le Président à signer lesdits marchés.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 23.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

Le Président

Terre d'Émeraude Communauté
39 (Jura)